

Préparation à l'examen de conducteur de TAXI
Unités spécifiques Taxi + conduite Taxi**Public**

Tout public

Prérequis

Article R3120 – 7 du code des transports

Avoir la période probatoire du permis de conduire de la catégorie B expirée

Ne pas avoir commis de fraude à un examen du Transport Public Particulier de Personnes (T3P) dans les 5 ans avant la demande d'inscription

Ne pas avoir eu de retrait de la carte professionnelle du T3P dans les 10 ans qui précèdent la demande
Avoir validé depuis moins de 3 ans le tronc commun de l'examen TAXI/VTC

Possibilité de valider un ou des blocs de compétence

Non

Équivalence passerelle

Admissibilité VTC valable 3 ans, possibilité de ne passer que les épreuves spécifiques F(T) et G(T) et la conduite (Taxi)

Délai d'accès

2 sessions par an

Session 1 (2022) :

du 21 mars au 4 mai

Session 2 (2022) :

du 24 octobre au 2 décembre

Durée

77 heures, 11 jours

Objectifs de la formation**Objectif général**

Réussir l'examen de conducteur taxi en Gironde selon l'arrêté du 6 avril 2017 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034379046&categorieLien=id>

Objectifs pédagogiques

Connaître la réglementation locale et la géographie de la Gironde

Connaître la réglementation nationale de l'activité de conducteur de taxi ainsi que sur la gestion propre à cette activité

Méthodes mobilisées**Modalités pédagogiques**

- **Partie théorique :**
Présentiel en salle
- **Partie pratique :**
Présentiel

Intervenants

- Professionnels du domaine :
Chauffeur de taxi, et Expert-comptable avec une expérience pédagogique de plus de 4 ans.

Moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, de mises en situation, d'exercices et de tests d'évaluation hebdomadaires)
- Remise de supports pédagogiques (fiches de synthèse, cartes topographiques...)
- Conduite avec un véhicule conforme à la réglementation taxi

Modalités d'évaluation

- Tests hebdomadaires proches de l'examen final
- Examen blanc en fin de formation.



Préparation à l'examen de conducteur de TAXI Unités spécifiques Taxi + conduite Taxi

Tarifs

- 800 €

Organisme exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du code général des impôts.

Ce tarif comprend la préparation à la théorie, la préparation à la conduite et la location du véhicule pour un passage à l'examen pratique

Possibilités de financement : Région Nouvelle-Aquitaine, Transition-Pro Nouvelle-Aquitaine, mon compte formation (CPF), Pôle Emploi, FAFCEA, OPCO...

Nombre de stagiaires minimum : 5



Lieux

- Théorie : Campus Atlantica, 24 avenue de Virecourt
33370 Artigues-près-Bordeaux
- Pratique : Bordeaux

Personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et nous pouvons adapter notre prestation en fonction de votre handicap grâce à notre réseau de partenaires.

Un référent handicap est à votre disposition (voir au bas de la fiche)



Indicateurs de résultats en 2021

Nombre de stagiaires accueillis : 6

Taux de réussite :

- **Partie théorique : 100 %** (6 sur 6 stagiaires reçus, sur 2 sessions)
- **Partie pratique : 100 %** (6 sur 6 stagiaires reçus sur 2 sessions)

Taux de recommandation des stagiaires ayant participé à formation en 2021 : **100%**

Note globale donnée à la formation par les stagiaires en 2021 : **8.62 /10**

L'examen est organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde (détail des épreuves consultable sur notre site internet et sur le site de CMA nouvelle aquitaine : https://www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr/Contenus-des-examens-et-dispenses-Taxi-et-Vtc-tout-ce-qu-il-faut-savoir_a320.html)

Suite de parcours et débouchés : voir présentation du métier sur notre site

Modalités d'accès/Contact

Contactez Antoine Iglésias ou Aurore Trocoli par téléphone ou par mail pour une analyse de votre besoin.

Nous vous adresserons un devis ainsi que le programme détaillé pour votre demande de financement.

Vous recevrez également un dossier d'inscription à nous retourner dûment complété avec les pièces justificatives : (copie recto/verso du permis de conduire, copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité et l'attestation sur l'honneur)

Contacts administratifs et handicap

Antoine Iglésias

06 21 37 52 90

aviva.formation@laposte.net

Aurore Trocoli

06 01 84 56 44

aurore.aviva@gmail.com

Contact pédagogique

Aurore Trocoli

06 01 84 56 44

aurore.aviva@gmail.com

Préparation à l'examen de conducteur de TAXI Unités spécifiques Taxi + conduite Taxi

En conformité avec l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

ADMISSIBILITÉ

56 heures

F CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET RÉGLEMENTATION LOCALE

35 heures

- ✚ Le territoire d'exercice de l'activité :
 - Présentation du département
 - Principales villes
 - Administrations
 - Réseau routier
 - Transports
 - Enseignement
 - Musées, médias, loisirs
 - Sites touristiques, culturels et historiques
 - Groupes hospitaliers...
- ✚ La réglementation locale en vigueur
 - Administrations
 - Convention CPAM-Taxi
 - Arrêté préfectoral réglementant l'exploitation des taxis dans le département
 - Arrêtés spécifiques concernant l'aéroport, la circulation dans les voies réservées...

G RÉGLEMENTATION NATIONALE SPÉCIFIQUE ET GESTION SPÉCIFIQUE

21 heures

- ✚ Réglementation nationale spécifique
 - Fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
 - Articulation entre les réglementations nationales et locales
 - Régime des autorisations de stationnement
 - Règle de tarification d'une course taxi
 - Activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport et transport assis professionnalisés
- ✚ Gestion spécifique
 - Règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)
 - Réglementation relative à la taxe de stationnement

ADMISSION

21 heures

PROGRAMME ÉPREUVE PRATIQUE TAXI

- ✚ Préparation et réalisation du parcours
- ✚ Sécurité et souplesse de la conduite, respect du code de la route
- ✚ Qualité de la prise en charge et de la relation client : capacité à apporter des informations touristiques
- ✚ Facturation et utilisation des équipements spéciaux